

LOI « CLIMAT » ET AMÉNAGEMENT COMMERCIAL : QUELS NOUVEAUX DÉFIS ?

Analysez les nouvelles pratiques d'aménagement commercial en centre-ville et périphérie à l'aune des nouveautés de la loi « Climat et Résilience »

- Loi « Climat » et renforcement de l'objectif ZAN : quel impact sur le développement des centres commerciaux périurbains ?
- Loi « Climat » : en quoi va-t-elle faire évoluer les dynamiques commerciales en ville et en périphérie ?
- Objectifs de développement durable : comment les inclure concrètement dans les projets d'aménagement commercial ?
- Aménagement commercial post-loi « Climat » : quels seront les acteurs de demain ? Quelles attentes ?

Conférence en mode PRÉSENTIEL ou DISTANCIEL au choix



Nombre de places en présentiel limité



Le **Plan biodiversité** a obligé les aménageurs à repenser l'aménagement commercial en fixant l'objectif de zéro artificialisation nette, ce que vient renforcer et préciser la **loi « Climat et résilience » nouvellement adoptée par le Parlement, mardi 20 juillet 2021**. L'ensemble de ces nouvelles dispositions va être une contrainte importante et propice à une éventuelle décroissance des commerces en périphérie des villes. Les commerces de centre-ville pourront-ils en profiter ?

Si la crise sanitaire a entraîné un processus d'accélération du mouvement de numérisation et d'adaptation des pratiques commerciales aux nouveaux modes de consommation, la **loi « Climat »** risque d'avoir de très nombreux impacts pour les professionnels de l'aménagement commercial, du fait, notamment, de l'augmentation des pouvoirs des maires pour la réglementation des espaces publicitaires.

Enfin, quel sera le centre-ville commercial de demain ? La loi « Climat » n'est-elle qu'une simple étape vers l'atteinte des objectifs de reprise en main écologique de l'urbanisme commercial ? Comment se dessinent les enjeux économiques et commerciaux des villes de demain ?

Pour répondre à ces questions et identifier les **nouvelles dynamiques des commerces de centre-ville à l'aune de la loi « Climat et résilience »** et **anticiper les évolutions de l'aménagement commercial**, **EFE** vous propose une nouvelle **journée de conférence**.

Autour des **meilleurs experts et opérationnels**, venez **préparer vos nouveaux projets** en bénéficiant des **bonnes pratiques et retours d'expériences**.

À QUI ?

- Maires et élus locaux chargés de l'urbanisme et de l'aménagement
- Secrétaires généraux et leurs adjoints
- Membres des directions de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'action foncière
- Responsables du droit des sols et des autorisations de construire
- Directeurs des services techniques
- Directeurs juridiques et contentieux
- Ingénieurs et chargés d'études en urbanisme
- Agences d'urbanisme et de développement
- Bureaux d'études et de conseils, CAUE
- Établissements publics d'aménagement
- Aménageurs publics et privés
- Urbanistes, architectes, géomètres-experts, promoteurs immobiliers
- Avocats, juristes, notaires et conseils auprès des collectivités territoriales
- DDE, OPAC, entreprises publiques locales, et CCI
- Managers de centres-villes

POURQUOI ?

- Cette formation a pour objet d'apporter aux opérationnels tous les outils nécessaires à la compréhension de la future loi « Climat et résilience » et de ses impacts sur l'activité des commerces de centre-ville et périurbains.
- Les opérationnels et élus seront également informés des nouvelles dispositions législatives et réglementaires relatives à l'aménagement commercial qui impacte directement l'activité des commerces de centres-villes.
- Les participants seront éclairés quant aux outils juridiques et opérationnels de l'objectif zéro artificialisation net, et pourront ainsi anticiper les changements à venir en matière d'aménagement commercial.
- Enfin, ils bénéficieront de retours d'expérience notamment de la part des experts en centre-ville.

COMMENT ?

- Analyse de l'impact de la future loi « Climat et résilience » sur la consommation et l'aménagement des commerces de centre-ville et périurbains ;
- Alternance d'exposés, de retours d'expérience et de cas pratiques sur les solutions pratiques pour faire face aux difficultés engendrées par la nouvelle loi ;
- Exposé des nouveaux textes et application aux situations concrètes ;
- Remise aux participants d'un outil de travail permanent sous la forme d'une documentation dématérialisée

CONFÉRENCE EN MODE PRÉSENTIEL OU DISTANCIEL



Si vous assistez à cette conférence en présentiel, vous bénéficierez...

- d'une documentation détaillée envoyée avant ou distribuée au moment de la conférence
- d'échanges directs avec les experts assurant la conférence
- de présentations d'experts suivies par des sessions de questions / réponses

Toutes les précautions seront prises sur le lieu de la conférence afin de respecter la législation en vigueur et les mesures de distanciation sociale.



Si vous assistez à cette conférence en distanciel, vous bénéficierez...

- d'une connexion à distance sur notre solution distancielle grâce à des identifiants envoyés après l'envoi de votre convocation
- d'une documentation détaillée envoyée avant ou au moment de la conférence
- d'une connectivité constante du participant avec les intervenants et participants grâce au tchat live et au modérateur/chef de programmes.

8h45 Accueil des participants

NOUVELLE LOI « CLIMAT » : VERS UNE DÉCROISSANCE DES CENTRES COMMERCIAUX PÉRIURBAINS ?

9h00 Loi "Climat" : quels sont les grands objectifs de la réforme ?

- Lutter contre l'artificialisation des sols : quelles nouvelles dispositions en matière d'urbanisme ?
- Développement durable : comment adapter les territoires aux effets du dérèglement climatique ? Protection des écosystèmes : quels changements pour les aménageurs commerciaux ?
- Encadrer et réguler la publicité : des nouvelles dispositions qui impactent les commerces de centre-ville ?

Jean-Baptiste BUTLEN

Sous-Directeur de l'aménagement durable

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

9h45 Loi « Climat » : le renforcement prévu de l'objectif ZAN remet-il en cause les projets commerciaux périurbains ?

- L'aménagement commercial face au ZAN : quelles conséquences pour les commerces de centre-ville ?
 - Artificialisation des sols et aménagement commercial : quel état des lieux ?
 - Compenser l'artificialisation par la renaturation : clé d'un nouvel équilibre pour l'aménagement des sols ?
 - Loi « Climat » et ordonnances du 17 juin 2020 : quelles adaptations des documents d'urbanisme pour prendre en compte cette évolution ?
- Comment prendre en compte le ZAN dans les critères d'AEC ?
 - Quels précédents jurisprudentiels ?
 - Circulaire du 24 août 2020 : quel nouveau rôle du Préfet dans la lutte contre l'artificialisation des sols ?
 - *Quid* des moratoires préfectoraux dans les ORT ?

Dominique Moreno

Responsable du Pôle des politiques territoriales et régionales

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

Commentatrice du code de l'urbanisme

LEXISNEXIS

Chargée d'enseignement en master de droit notarial

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL

11h00 Pause-café

11h15 Loi « Climat » et e-commerce : quel avenir pour les grands entrepôts périurbains ?

- Les surfaces de stockage du secteur logistique et du commerce électronique : grands « oubliés » de la loi « Climat » ?
- Quel statut juridique et quelle obéissance aux règles environnementales pour ces surfaces ?
- Les nouveaux projets d'entrepôts périurbains pourraient-ils porter atteinte à l'égalité des opérateurs économiques et commerciaux ?

Elsa Sacksick

Avocate Associée

ADDEN AVOCATS

QUELLES PERSPECTIVES ET QUELS NOUVEAUX LEVIERS POUR LES COMMERCES DE CENTRE-VILLE ?

11h45 Click and collect, e-commerce, drive... : quelle nouvelle dynamique pour les commerces de centre-ville et quels enjeux juridiques ?

- Site homogène de vente en ligne, service de livraison par la ville, chèques cadeau... : la contre-attaque des maires face aux géants industriels !
- Comment pérenniser ces nouveaux modèles de commerce local ?
- Quels encadrements juridiques des nouvelles pratiques alliant le numérique, les commerces de bouche et les autres commerces ?
- Un rééquilibrage à trouver nécessitant une intervention des pouvoirs publics ?

12h30 Pause-déjeuner

14h00 Loi « Climat » et loi Elan : quels impacts opérationnels pour les territoires et le développement commercial ?

- Loi Elan et documents d'urbanisme commerciaux : quels enjeux ?
- Loi « Climat » : quelle transposition opérationnelle de l'objectif ZAN et des restrictions en matière d'urbanisme commercial ?
- Élaboration d'un S.C.o.T et d'un D.A.A.C : quelle prise en compte de ces nouveaux enjeux dans les documents d'urbanisme supra territoriaux ?
- PLU /PLUi : comment se prévoient les nouveaux objectifs dans les documents d'urbanisme locaux ?
- O.R.T : Quelle territorialisation du dispositif ?

Armelle Lacharme

Chef de projet

AID OBSERVATOIRE

15h30 Pause-café

16h00 Avenir des politiques d'aménagement commercial : nouveaux acteurs, nouveaux enjeux ?

- Loi « Climat et résilience » : une opportunité pour réinventer la consommation et le commerce ?
- Plan de relance gouvernemental : quel impact aura-t-il sur l'aménagement commercial et les centres-villes ?
- Projet de loi « 4D » et politiques d'aménagement commercial : les acteurs locaux sauront-ils s'en emparer concrètement ?
- Réinventer, revaloriser, réhabiliter : les foncières commerciales urbaines, une solution ?
- Repenser les enjeux économiques et commerciaux des villes : qui financera la ville demain ?

Thibault Le Carpentier

Membre du bureau du CMCV

Chargé de relations institutionnelles

17h30 Fin de la conférence d'actualité

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation
35 rue du Louvre - 75002 Paris
Tél. : 01 85 53 27 14
serviceclient@efe.fr
www.efe.fr

Renseignements programme

Posez vos questions à Vincent BOYAJEAN

Responsable conférences secteur public
vboyaje@abilways.com
+33 1 44 09 59 96 / +33 6 03 22 46 52

Participation (TVA 20 %)

TARIF HT	NORMAL	SPÉCIAL COLLECTIVITÉS*
1 jour	900 € HT	750 € HT

(*tarif réservé aux mairies, conseils régionaux, conseils généraux, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines)

Ces prix comprennent les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription et la convention de formation.

Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation. EFE (groupe Abilways) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la " loi Informatique et libertés " du 6 janvier 1978 et du règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité. Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités et celles du groupe Abilways. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail correctionbdd@abilways.com

Informations prise en charge OPCO

N° Existence : 11 75 32 114 75 - SIRET : 412 806 960 000 32

Annulations / Remplacements / Reports

Formulée par écrit, l'annulation de formations présentielles donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6353-3 et suivants s'appliquent.

Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Date de la formation

VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

PARIS OU À DISTANCE

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

EFE est une marque du groupe
ABILWAYS

Scannez ce code
et retrouvez-nous
sur votre
smartphone



Rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !



EFE Formation



EFE - Edition Formation Entreprise



@EfeJuridique

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées. Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la formation "**Loi « Climat » et aménagement commercial : quels nouveaux défis ?**" (code 31680)

le vendredi 15 octobre 2021 et je choisis :

en présentiel (session n°373123) à distance (session n°373119)

OUI, je m'abonne gratuitement à la newsletter " BJDU "

Madame Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Numéro de téléphone portable _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

E-mail du responsable de formation* _____

Nom et prénom du responsable hiérarchique _____

E-mail du responsable hiérarchique* _____

Société _____

N° SIRET []

Adresse _____

Code postal [] [] [] [] [] [] Ville _____

Tél _____ Fax _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Date : _____ Signature et cachet obligatoires : _____

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Pour modifier vos coordonnées, Tél. : 01 40 26 02 44 - mail : correctionbdd@efe.fr

31680 WEB



Membre de la Fédération de la Formation Professionnelle habilité à délivrer une Attestation Descriptive de Formation

